



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 décembre 2022**

Tarifs hébergement

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs lors de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Le tarif pour une place de stationnement pour les véhicules deux roues motorisées en résidence universitaire est fixé à 10€.

Article deux :

Le tarif pour le stationnement des vélos est gratuit en en résidence universitaire.

Article trois :

Le tarif de l'article 1 sera ré étudié à l'occasion du premier conseil d'administration de l'année 2023.

Fait à Nice, le 14 décembre 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 0
Membres présents : 12	Contre : 5
Membres représentés : 5	Abstention : 12
Votants : 17	